

**M. McMillan:** Non, monsieur le président, j'aimerais découvrir les raisons de cette différence.

**L'hon. M. Fleming:** Cela n'a rien à voir au crédit à l'étude. Ce qui nous intéresse dans ce crédit, ce sont les salaires, les dépenses de voyage, les frais de port, les téléphones et télégrammes, que nous avons parcourus cet après-midi. Ces renseignements sont tous au compte rendu.

Pour ce qui est de l'état de la caisse, nous aurons l'occasion au cours de la présente session d'en discuter. Ces discussions seront régulières lorsque nous étudierons les postes appropriés du budget principal des dépenses de 1961-1962. Quelques aspects de cette question ont peut-être trait au bill que le gouvernement, comme je l'ai déclaré, a l'intention de présenter en temps opportun au cours de la présente session comme l'annonce le discours du trône. Ce genre de demande de renseignements de la part du député de Welland n'a pas trait au crédit dont le comité est présentement saisi.

**L'hon. M. Hellyer:** Le ministre peut-il nous dire si les employés intermittents supplémentaires ont été requis pour améliorer le service ou en raison du surcroît de travail?

**L'hon. M. Fleming:** Ce supplément est surtout dû à l'augmentation du travail.

**L'hon. M. Chevrier:** Il y a encore une ou deux questions que je voudrais signaler au ministre. Si le ministre consulte le budget principal, il y trouvera le poste 188.

**L'hon. M. Fleming:** Les crédits de quelle année voulez-vous dire?

**L'hon. M. Chevrier:** Je parle des crédits déposés pour cette année.

**L'hon. M. Fleming:** Vous parlez des crédits pour l'année 1960-1961?

**L'hon. M. Chevrier:** Non, pour 1961-1962.

**L'hon. M. Fleming:** Ce sont les crédits de l'année prochaine.

**L'hon. M. Chevrier:** Le ministre remarquera que le poste 188, \$45,542,000,—Commission d'assurance-chômage—qui semble le même que celui-ci, permettrait, à mon avis, au comité, de débattre les mêmes questions que lors de l'examen du budget principal. La question à laquelle pense le député de Welland serait alors régulière.

Toutefois, pour revenir à ce qu'a dit le ministre au sujet des détails figurant à la page 20, je relève deux postes qui me font croire qu'il s'agit d'une question pouvant être débattue plus longuement que ne le prétend le ministre. Il s'agit des traitements et salaires.

Le comité serait donc autorisé à débattre l'administration de la Commission d'assurance-chômage et les cotisations d'assurance-chômage; par conséquent, à s'enquérir auprès du ministre de la nature de ces cotisations.

Cependant, il y a ici un poste qui m'intéresse en ce moment. Il s'agit d'un montant de \$240,000 qui a trait à l'affranchissement. Je demanderai au ministre s'il s'agit uniquement de l'affranchissement de lettres.

**L'hon. M. Fleming:** Comme je l'ai déjà signalé cet après-midi, le crédit de \$240,000 pour les frais d'affranchissement est entièrement dû au nombre de demandes plus élevé qu'on ne pouvait attendre.

En ce qui concerne le poste relatif au versement de \$33,000 à la caisse d'assurance-chômage, cette augmentation est due au nombre considérable des travailleurs occasionnels, engagés par la Commission pour s'occuper du nombre grandissant de demande. Il représente les salaires versés à ces travailleurs à temps partiel.

**L'hon. M. Chevrier:** On me dit que, le crédit affecté à l'affranchissement étant de \$240,000, il représenterait l'envoi de quelque six millions de lettres. S'il en est ainsi, quel serait le total des lettres envoyées pendant une période de douze mois? Il s'agit, après tout, d'un crédit supplémentaire pour une brève période de temps.

**L'hon. M. Fleming:** Le montant des frais de port qui figure dans le budget principal des dépenses est de \$900,000. Ce montant supplémentaire de \$240,000 portera le total de la dépense à ce titre pour l'année financière à \$1,140,000.

**L'hon. M. Chevrier:** Donc, d'après cette déclaration, le renseignement que j'ai transmis au ministre et que je crois exact, indique qu'on envoie quelque six millions de lettres, ce qui est énorme. Je voudrais savoir si ce renseignement est exact ou non.

**L'hon. M. Fleming:** Si l'honorable député cherche à estimer le nombre des lettres qui ont été envoyées, je douterai de son chiffre. Cependant, je tente de faire un peu mieux et de lui donner un chiffre plus précis sur le volume du courrier.

**L'hon. M. Chevrier:** Je remercie le ministre, mais je ne faisais pas d'estimation. Je demandais un renseignement—et le ministre le sait—comme j'ai parfaitement le droit de le faire. Si je me trompe quant au chiffre de six millions, je voudrais qu'on me reprenne.

**M. Crestohl:** Le ministre pourrait-il dire au comité, pour ce qui est de ce nouveau groupe d'inspecteurs ou d'enquêteurs dont le ministre a parlé et pour lesquels il demande maintenant ce montant supplémentaire, ce qu'on veut